

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL

Conseil du 24 juin 2024

Délibération n° 2024-2335

Commission pour avis : **proximité, environnement et agriculture**

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : **Plan nature - Dispositif d'aide visant à intensifier la végétalisation du territoire - Distribution d'arbres**

Service : **Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie**

Rapporteur : Monsieur Pierre Athanaze

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 7 juin 2024

Secrétaire élu(e) : Madame Caroline Lagarde

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. L. Barge, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, M. P. Blache, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. M. Chihi, M. P. Cochet, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. J-L. Da Passano, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme H. Duvivier, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme H. Geoffroy, Mme N. Georgel, M. C. Geourjon, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, Mme M. Lecerf, M. M. Le Faou, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. C. Marguin, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, Mme C. Panassier, M. R. Payre, M. L. Pelaez, Mme J. Percet, M. É. Perez, Mme I. Perriet-Roux, Mme N. Perrin-Gilbert, Mme I. Petiot, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. M. Rantonnet, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme S. Runel, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtsoff.

Absents excusés : Mme F. Asti-Lapperrière (pouvoir à M. M. Grivel), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), Mme C. Burillon (pouvoir à M. R. Brumm), M. P. Charlot (pouvoir à M. L. Seguin), M. G. Corazzol (pouvoir à M. Y. Blein).

Conseil du 24 juin 2024**Délibération n° 2024-2335**

Commission pour avis : proximité, environnement et agriculture

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Plan nature - Dispositif d'aide visant à intensifier la végétalisation du territoire - Distribution d'arbres

Service : Délégation Transition environnementale et énergétique - Direction Environnement, écologie, énergie

Le Conseil,

Vu le rapport du 5 juin 2024, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Face à l'urgence de l'adaptation au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité, la Métropole de Lyon agit afin de renforcer la végétalisation du territoire au travers de ses politiques d'aménagement. Pour ce faire, elle a approuvé, par délibération du Conseil n° 2021-0599 du 21 juin 2021, le plan nature traduisant la mise en œuvre de sa politique d'accroissement de la place de la nature selon six axes d'actions, dont l'axe 4 qui vise à *accompagner la végétalisation de l'habitat et des emprises privées*. L'axe 4 répond à une demande de plus en plus forte des habitantes et habitants d'avoir de la nature à proximité de chez eux.

Plus de 70 % des espaces verts, hors terres agricoles ou forêts, relèvent du parc privé. Ces espaces offrent un potentiel inédit de renaturation sur de grands secteurs urbains et, par effet d'entraînement, du développement de la biodiversité en ville. Il est donc important de favoriser la végétalisation de l'habitat et des emprises privées.

Le dispositif d'aide financière à la végétalisation des espaces résidentiels collectifs, approuvé par délibération du Conseil n° 2021-0856 du 13 décembre 2021 est la 1^{ère} déclinaison opérationnelle de l'axe 4. Depuis le début du dispositif, 524 390 € ont été attribués, sous forme de subventions, pour le soutien à la végétalisation de 75 résidences sur un objectif de 100.

La Métropole souhaite aujourd'hui compléter l'axe 4 du plan nature avec une nouvelle déclinaison opérationnelle : la distribution à titre gratuit d'arbres à destination des particuliers. Cette dernière a pour objectif d'accélérer la végétalisation des espaces privés pour concourir au rafraîchissement de l'espace urbain et favoriser la biodiversité en impliquant davantage les habitants. Ce dispositif est aussi l'occasion pour la Métropole de sensibiliser sur le sujet de la plantation d'essences comestibles, avec 70 % d'arbres fruitiers et sur la plantation de plants locaux, avec 20 % d'arbres labélisés végétal local.

II - Dispositif de renforcement de la végétalisation et moyens financiers

Le présent dispositif de distribution, mis en place par la Métropole, comprend la distribution gratuite d'arbres à destination des habitants de la Métropole, lors d'un événement public qui se tiendra à l'automne 2024. La Métropole communiquera les détails de l'événement sur ses supports de communication.

À travers ce dispositif de renforcement de la végétalisation sur son territoire, la Métropole se fixe l'objectif d'atteindre la distribution de 2 000 arbres pour l'année 2024.

Pour le déploiement d'une 1^{ère} phase d'aide en nature en 2024, une enveloppe budgétaire maximale de 88 000 € a été estimée correspondant à l'achat des arbres auprès de pépiniéristes (2 000) et à la prestation de distribution.

III - Bénéficiaires et modalités d'attribution de l'aide

Est éligible à la distribution d'arbres, toute personne physique :

- dont la résidence principale se situe dans l'une des communes situées sur le territoire de la Métropole,
- dont la résidence principale est une habitation individuelle et dispose d'un accès privatif à la pleine terre,
- qui justifie de la propriété du foncier sur lequel est projeté la plantation ou fournit l'autorisation du propriétaire,
- qui s'engage à respecter la charte d'engagement concernant les modalités d'attribution, la plantation et la gestion des arbres.

Pour pouvoir bénéficier de la subvention en nature (don d'arbres), les personnes éligibles devront adresser une demande selon les modalités de l'aide citées ci-dessus, relayée sur le site internet de la Métropole.

Un arbre leur sera distribué gratuitement, parmi les essences disponibles le jour de la distribution, contre signature d'un bordereau de réception.

Le dispositif ayant vocation à se renouveler, une délibération sera soumise annuellement à l'approbation du Conseil ou de la Commission permanente de la Métropole pour l'attribution effective des arbres. Cette délibération fera état de l'ensemble des bénéficiaires du dispositif : bilan chiffré, liste des bénéficiaires (noms, dates et communes concernées) d'un don en nature ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission proximité, environnement et agriculture ;

DELIBERE

1° - Approuve la mise en place du dispositif métropolitain de distribution d'arbres à titre gratuit en faveur des ménages de la Métropole éligibles pour l'année 2024, dans la limite de la distribution de 2 000 arbres et pour la seule année 2024.

2° - La dépense de fonctionnement en résultant, soit 8 000 €, sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 011 - opération n° 0P27O9421.

3° - La dépense d'investissement correspondante sera imputée sur l'autorisation de programme globale P 27 - Préservation et promotion d'espaces naturels, individualisée le 18 mars 2019 pour un montant de 800 000 € en dépenses à la charge du budget principal et répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 80 000 € en 2024,

sur l'opération n° 0P27O9421.

4° - La somme à payer en investissement sera imputée sur les crédits inscrits au budget principal - exercice 2024 - chapitre 21, pour un montant de 80 000 € TTC.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 25 juin 2024

Accusé de réception en préfecture : 069-200046977-20240624-322613-DE-1-1 Date de télétransmission : 25 juin 2024 Date de réception préfecture : 25 juin 2024
